

PRODUIT DE LA GAMME MAC RAK ELITE SEULEMENT

Garantie à vie sur le produit Damotech– ELITE

A. Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE

Damotech inc. ou Damotech Corp., selon le cas (« Damotech »), garantit au Client initial que le produit « Elite Line » de Mac Rak (à l'exclusion des accessoires fixés à ces produits), acheté auprès d'un distributeur agréé Damotech ou auprès d'un distributeur Mac Rak à l'époque ou directement auprès de Damotech ou de Mac Rak, a été conçu et fabriqué pour résister à toutes les conditions normales d'utilisation dans un entrepôt et sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant la durée de vie habituelle ou réelle (la durée la plus courte étant retenue) du système de palettier du Client (la « Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE »).

La période de Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE commence à la date d'achèvement de l'installation du Produit « Elite Line » de Damotech, réalisée par un installateur Damotech ou Mac Rak dont la certification est en vigueur ou par Damotech, comme l'atteste le rapport d'installation standard de Damotech signé par le Client immédiatement après la fin de l'installation et ce, pour la durée de vie habituelle ou réelle (la durée la plus courte étant retenue) du système de palettier du Client (soit la « Période de garantie »).

Si le Client découvre, et informe rapidement Damotech conformément à la « Procédure de déclaration des notifications » (voir la Section D ci-dessous), pendant la Période de garantie, un défaut de conception, de matériau ou de fabrication du produit « Elite Line » de Damotech couvert par la présente Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE, Damotech, à sa seule discrétion et sans frais pour le Client, prendra l'une des mesures suivantes dans un délai raisonnable après réception de ladite notification, soit (i) fournir un produit de remplacement ou un produit mis à niveau destiné à remplacer le Produit Damotech défectueux, offrant des performances conformes à la garantie ci-dessus; ou (ii) rembourser au Client le prix payé pour le Produit Damotech concerné. **Le recours prévu ci-dessus constitue le seul et unique recours du Client ainsi que la seule et unique obligation de Damotech au titre de la Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE.**

B. Limites de la Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE

Cette Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE ne couvre pas les dommages qui pourraient résulter d'un cas de force majeure (tel que ce terme est défini dans les conditions générales de vente auxquelles cette Garantie à vie est annexée). Cette Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE ne couvre pas les défauts d'un Produit Damotech ou d'autres défauts de performance d'un Produit Damotech qui n'a pas été installé par un installateur Damotech dont la certification est en vigueur ou par Damotech. De plus, cette Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE ne couvre pas les défauts d'un Produit Damotech ou d'autres défauts de performance d'un Produit Damotech si ce produit Damotech a été endommagé ou est devenu défectueux à la suite de :

- Toute modification, personnalisation, altération, ajout ou tentative de modification, personnalisation, altération ou ajout au produit Damotech par quiconque autre que Damotech.
- Exposition à des environnements corrosifs ou à des produits corrosifs, y compris, mais sans s'y limiter, les embruns salins, les environnements marins, les acides ou

autres conditions extrêmes qui peuvent affecter la qualité du Produit Damotech.

- Tout abus, mauvaise utilisation, négligence ou accident incompatible avec les conditions d'entreposage ordinaires.

Damotech et votre détaillant Damotech se réservent le droit d'inspecter l'installation de tout produit Damotech à des moments opportuns, pour s'assurer que les conditions appropriées existent pour maintenir en vigueur la Garantie à vie sur le produit Damotech–ELITE.

C. Limitation de responsabilité et dommages

EN AUCUN CAS, DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LES TEMPS D'ARRÊT, LA RÉINSTALLATION, LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, LA BAISSÉ DE VALEUR, RÉSULTANT SOIT D'UN BRIS DE CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UNE THÉORIE EN ÉQUITÉ OU AUTREMENT, QUE CES DOMMAGES AIENT ÉTÉ PRÉVISIBLES OU NON, QUE LA PARTIE AIT ÉTÉ INFORMÉE OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS CONVENU OU AUTRE À REMPLIR SON OBJECTIF ESSENTIEL. SI DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH OMET DE FOURNIR LES MESURES CORRECTIVES DÉCRITES CI-DESSOUS, OU SI DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH OMET AUTREMENT DE REMPLIR SES DEVOIRS ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CET ACCORD OU DE TOUT AUTRE ACCORD CONCLU ENTRE DAMOTECH OU UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH ET LE CLIENT RELATIVEMENT À UN PRODUIT DAMOTECH ET QUE, EN CONSÉQUENCE, LE CLIENT A EN COURU DES DOMMAGES, RESPONSABILITÉS, PERTES, COÛTS ET DÉPENSES RÉELS, LA RESPONSABILITÉ DE DAMOTECH OU D'UN DISTRIBUTEUR DAMOTECH ENVERS LE CLIENT, QUELLE QUE SOIT LA FORME D'ACTION, RÉSULTANT SOIT D'UN BRIS DE CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, D'UNE THÉORIE EN ÉQUITÉ OU AUTREMENT, NE DÉPASSERA PAS, AU TOTAL, LE PRIX PAYÉ OU PAYABLE PAR LE CLIENT AUX TERMES DE L'ENTENTE CONCERNÉE.

À L'EXCEPTION DES GARANTIES QUI PRÉCÈDENT, DE LA GARANTIE DE 5 ANS ET DE LA GARANTIE DE 10 ANS GÉNÉRALEMENT APPLICABLE AUX PRODUITS DAMOTECH, DAMOTECH DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ ET EXCLUT PAR LES PRÉSENTES TOUTE AUTRE GARANTIE RELATIVE AUX PRODUITS « PRO LINE » DE DAMOTECH, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE GARANTIE RELATIVE À TOUTE RÉCLAMATION POUR CONTREFAÇON.

D. Procédure de déclaration des notifications

Toutes les notifications ou communications avec Damotech seront réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant leur envoi par courriel ou sept (7) jours suivant leur envoi par la poste à l'adresse suivante :

Service à la clientèle de Damotech inc.

3620 avenue des Grandes Tourelles
Boisbriand (Québec) J7H 0A1 Canada

Service à la clientèle de Damotech Corp.

16610 W 159th St #103
Lockport, IL 60441 United States

Numéro de téléphone : 1 (888) 747-9089

Courriel : reception@damotech.com

Damotech peut changer son adresse postale en avisant le Client par courriel ou par courrier à la plus récente adresse de ce Client dans les dossiers de Damotech.

E. Divers

La Garantie à vie sur le produit–ELITE avec Damotech inc. sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada applicables (sans égard à tout conflit ou règle de droit), et les tribunaux du Québec, dans le district judiciaire de Montréal, auront compétence exclusive.

La Garantie à vie sur le produit–ELITE avec Damotech Corp. sera régie et interprétée conformément aux lois de l'État du Delaware. Damotech peut céder ses droits ainsi que ses obligations aux présentes sans le consentement préalable du Client. Si une partie de la présente Garantie à vie sur le produit–ELITE est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent ou par tout autre organisme légalement constitué ayant la compétence pour prendre une telle décision, le reste de la présente Garantie à vie sur le produit–ELITE demeurera en vigueur et applicable.